



Ordre des Avocats
au Barreau de Nice



ORDINE DEGLI
AVVOCATI DI MILANO

avec la participation de l'Union des Avocats Européens et de l'Institut Méditerranéen des Procédures Collectives

4^{EME} RENCONTRE FRANCO-ITALIENNE ENTRE LES BARREAUX DE NICE ET DE MILAN

4° INCONTRO ITALO-FRANCESE FRA GLI ORDINI DEGLI AVVOCATI DI MILANO E NIZZA

Nice – Samedi 12 mai 2007- Hôtel ASTON

IL DIRITTO FALLIMENTARE ITALIANO LE DROIT FRANÇAIS DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉS L'APPLICATION DES REFORMES

9h00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9h30 OUVERTURE DES TRAVAUX

Monsieur le Bâtonnier Henri CHARLES de l'Ordre des Avocats du Barreau de Nice
Monsieur le Bâtonnier Paolo GIUGGIOLI de l'Ordre des Avocats du Barreau de Milan
Maître Pascal NEVEU, Président de l'Institut Méditerranéen des Procédures Collectives
Maître Gérard ABITBOL, Président d'Honneur de l'Union des Avocats Européens, Prés. de la délégation Provence Alpes Côte d'Azur, représentant Maître Francesco SANTERI, Président de l'Union des Avocats Européens

10h00 LA LOI FRANCAISE & LA LOI ITALIENNE : QUELLES NOUVEAUTES ?

Maître Jean-François TOGNACCIOLI, Président de la Commission Droit de la Faillite de l'Union des Avocats Européens
Maître Fabio SIGNORELLI, Avocat et Professeur à l'Université de Milan

11h00 LE RÔLE DU JUGE ET LA FONCTION DU MANDATAIRE JUDICIAIRE

Monsieur Raymond LASSALLE, Président du Tribunal de Commerce de Nice
Madame Maria Rosaria GROSSI, Magistrat au Tribunal de la Faillite de Milan
Maître Claude FERRARI, Mandataire Judiciaire au redressement et à liquidation des entreprises

12h00 LE DEBITEUR ET LE RÔLE DE L'AVOCAT

Maître Bernard TERRAZZONI, Avocat au Barreau de Nice
Maître Nicola RONDINONE, Avocat et Professeur à l'Université de Milan

| | | |
|----------|----------|----------|
| | c | f |
| b | s | e |



Chambre de Commerce Italienne
Nice, Sophia Antipolis, Côte d'Azur



Institut méditerranéen des procédures collectives